



DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2025

à retourner au plus tard le 15 février 2025

NOM DE L'ASSOCIATION

Merci d'agrafer votre RIB ici :

PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association en toutes lettres (le nom doit être identique à celui du RIB) :

Adresse du siège social : -----

Ville : ----- Code Postal : -----

Adresse mail : -----@-----

Site Internet : -----

Objet principal de l'association : -----

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Numéro SIRET (**obligatoire**) * : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | composé de 14 chiffres

* Pour obtenir le numéro SIRET vous devez demander votre immatriculation au répertoire national des entreprises et des établissements (appelé également répertoire Sirene). Cette démarche est obligatoire pour solliciter des subventions auprès de l'État ou des collectivités territoriales, employer des salariés. L'inscription s'effectue **uniquement** en ligne.

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-lattribution-dun-n-siren-siret/>

Adresse de correspondance (si différente du siège social) : -----

Ville : ----- Code Postal : -----

Nom et prénom du responsable : -----

Téléphone (portable) : -----

Adresse mail : -----@-----

LISTE A JOUR DES MEMBRES DU BUREAU

PRESIDENT (E)

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone :

Adresse mail :@.....

VICE-PRESIDENT (E)

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone :

Adresse mail :@.....

TRESORIER (E)

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone :

Adresse mail :@.....

SECRETAIRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone :

Adresse mail :@.....

EFFECTIF SALARIE DE VOTRE ASSOCIATION

En CDI : Nombre d'heures/sem :

En CDD : Nombre d'heures/sem :

Services civiques :

REPARTITION DES ADHERENTS INSCRITS

	Adhérents résidant à PONT DE LARN	Adhérents d'autres communes	TOTAL
Enfants de 0 à 12 ans			
Jeunes de 12 à 18 ans			
Adultes			
Seniors (60 ans et +)			

Nombre de bénévoles actifs (Personnes contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée) :

Montant de la cotisation annuelle :

SUBVENTIONS RECUES PAR L'ASSOCIATION

Indiquez OBLIGATOIREMENT les subventions reçues des autres communes

	Subventions obtenues en 2024	Subventions demandées en 2024
ETAT		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
COMMUNE DE PONT DE LARN		
COMMUNE DE BOUT DU PONT DE LARN		
AUTRES COMMUNES (préciser obligatoirement)		
<i>Mazamet</i>		
<i>Aussillon</i>		
<i>Payrin</i>		
<i>Aiguefonde</i>		
<i>Autre(s) commune(s) :</i>		
AUTRES (préciser) :		

Votre association a-t-elle participé à la fête du sport en 2024 ? :

BUDGET PREVISIONNEL 2025

DEPENSES prévues	Montant en €	RECETTES prévues	Montant en €
Achat : fournitures, matériel... (préciser)		Ressources propres : cotisations (préciser)	
Locations : salle, matériel... (préciser)		Subventions demandées	
Prestations externes : intervenants, réalisations d'outils, impression d'affiches... (préciser)		Autres recettes attendues (préciser)	
Coûts internes : Frais de déplacement, assurances, timbres... (préciser)			
Autres dépenses (préciser)			
TOTAL dépenses		TOTAL recettes	

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Dernier rapport d'activité et/ou procès-verbal de l'Assemblée Générale

RIB

Le retour du dossier complet conditionnera l'étude de la demande de subvention et son versement.

RAPPEL

Les statuts sont la colonne vertébrale de l'association. Ils régissent son mode d'organisation et ses modalités de fonctionnement. Il convient de préciser dans les statuts les informations suivantes :

- Le nom de l'association, son objet et l'adresse de son siège social,
- La durée de vie et les missions qu'elle va effectuer en son nom,
- La composition et le mode de fonctionnement de l'administration,
- Le mode de convocation et de déroulement des assemblées générales,
- Le fonctionnement de l'association et les catégories de ses membres,
- Les cotisations versées par les membres,
- Les procédures d'adhésion des membres,
- Les ressources à la disposition de l'association,
- Et les clauses relatives à sa modification ou sa dissolution.

Ils sont rédigés sous forme d'articles et peuvent être accompagnés d'un règlement intérieur pour décomplexifier la rédaction des statuts.

Attention aux particularités des associations sportives ou culturelles et artistiques qui nécessitent l'ajout de clauses spécifiques dans la rédaction des statuts de l'association.



Nous vous remercions pour votre coopération et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.